Zeitschrift: Bulletin CILA : organe de la Commission interuniversitaire suisse de linguistique appliquée

Herausgeber: Commission interuniversitaire suisse de linguistique appliquée

Band: - (1992)

Heft: 55: Autour de l'évaluation de l'oral

Artikel: Examiner des modalités d'évaluation : vers plus de transparence?

Autor: Coste, Daniel / Moore, Danièle

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-978053

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Examiner des modalités d'évaluation: vers plus de transparence?

L'oral comme révélateur

La présente livraison du Bulletin CILA aborde un thème qui revient régulièrement dans la réflexion didactique et plus encore dans les interrogations quotidiennes des enseignements et des apprenants: les modalités d'évaluation des connaissances et des savoir-faire en langues secondes.

Il n'était évidemment pas possible de traiter de l'ensemble des dimensions du problème dans un volume nécessairement réduit. D'autant plus que la littérature sur la question ne manque pas et s'est plutôt étendue ces dernières années, ne serait-ce que parce que la vague des approches communicatives et l'insistance mise sur le développement d'une compétence de communication remettaient à l'ordre du jour et de façon particulièrement aiguë le couple classique: fiabilité/validité des épreuves.

On a donc choisi de priviliégier un angle d'attaque particulier: l'évaluation de l'oral et singulièrement de l'expression orale. Cet aspect avait été abordé au cours d'un colloque organisé par l'Ecole de langue et de civilisation françaises de l'Université de Genève en novembre 1990. Un certain nombre des contributions ici présentées ont trouvé là leur origine (MONNERIE, NORTH, GICK, LANGNER et SCHNEIDER avaient, entre autres, pris part à cette rencontre, au cours de laquelle s'est aussi tenue la table ronde animée par RICHTERICH).

Mais angle priviliégié ne veut pas dire centration exclusive. D'autres textes du présent recueil sont de portée plus générale et resituent l'évaluation dans la perspective de la définition d'objectifs ou de la construction de programmes. A chaque fois cependant, c'est plutôt en termes de modalités qu'en termes de principes que la question est abordée. Qu'il s'agisse de l'organisation institutionnelle au niveau d'un pays, d'une région ou d'un système scolaire (voir notamment les rappels et commentaires de Moore relatifs aux Graded objectives au Royaume-Uni ou aux réformes en cours en Finlande) ou bien d'une hypothèse modulaire aux niveaux dits avancés (COSTE), il y a lieu de s'interroger sur les manières de faire et pas seulement sur le «pourquoi», le «quoi» et le «en vue de quoi» de l'évaluation.

D'où le titre du présent recueil: «Autour de l'évaluation de l'oral». «L'évaluation de l'oral», parce que c'est – on va s'y attarder un peu – un des points chauds du débat. «Autour», parce que justement on ne s'en tient pas à ce seul aspect et qu'on l'a retenu aussi pour sa vertu à la fois exemplaire et symptomale.

L'évaluation de l'oral en langue seconde demeure en effet un lieu de malaise marqué à l'intérieur d'un ensemble où personne ne se sent tout à fait à l'aise, bien que de notables clarifications soient intervenues dans ce secteur sensible.

La difficulté la plus manifeste concerne la production, l'expression orale. Pour diverses raisons qu'on peut sommairement rappeler:

1. L'évaluation de l'expression orale demande du temps. Sauf à s'en tenir à des enregistrements simultanés au laboratoire de langues (technique de plus en plus considérée comme insuffisante, encore qu'elle demeure utilisée à des fins précises) on doit bien recourir à des entretiens en face à face qui, même si l'interaction rassemble deux ou trois apprenants en présence d'un (ou de plus d'un) examinateur, sont beaucoup plus coûteux en durée que des exercices écrits collectifs. Surtout s'il paraît important de laisser à chaque individu évalué le temps de vaincre les premiers blocages de parole que peut provoquer la situation même d'évaluation, et de laisser à chaque évaluateur la possibilité de distinguer différents aspects des comportements de production orale chez ceux dont il doit apprécier la performance.
2. Les critères d'appréciation de l'expression orale sont eux-mêmes délicats à sélectionner et à mettre en œuvre. On a généralement dépassé l'époque où la prise de parole n'était qu'une (autre) occasion de vérifier les connaissances grammaticales ou lexicales des élèves. Il s'agit désormais de s'interroger sur la capacité à communiquer, l'aisance, la fluence, sans pour autant négliger la correction linguistique et l'adéquation sociolinguistique, quand elles sont de mise. Cela fait beaucoup à la fois, en particulier pour qui entend procéder en temps réel (pendant même que l'apprenant s'exprime) à cette appréciation multiforme.
3. D'autant plus que, bien que l'on s'accorde à distinguer différentes composantes évaluables de la production orale, la caractérisation fine et les indices de mesure pour chacune d'entre elles ne s'imposent guère comme autant d'évidences. Quels degrés distinguer dans la fluence, ou encore dans l'adéquation? Et quelle place faire, autre question ancienne, à la qualité phonétique?
4. Pour partie, le problème tient sans doute à ce que les descriptions et les représentations de l'oral sont moins diversifiées et techniquement fines que celles relatives à l'écrit. L'analyse de discours a certes développé des modèles susceptibles de s'appliquer aussi bien à des réalisations orales qu'écrites, et il est clair que la conversation a été constituée en objet d'étude dans différents domaines et sous divers points de vue des sciences du langage. Mais les modalités d'évaluation de l'oral semblent, à ce jour, n'avoir que très peu bénéficié de ces apports possibles.

5. Pour partie aussi, il résulte du statut singulièrement ambigu de l'oral dans l'enseignement/apprentissage des langues secondes. Médium omniprésent dans tout processus éducatif scolaire, l'oral est aussi considéré comme trop absent des classes, dans la mesure où le temps manque toujours de faire suffisamment «parler» tous les élèves, ne serait-ce que pour les préparer à l'entretien oral de l'examen de fin d'études.

En dépit de ces sources de difficulté, la réflexion et les propositions n'ont pas manqué dans ce secteur de l'évaluation. On retiendra surtout ici, quitte à y revenir à la fin de cette livraison, que la tendance est à envisager une diversification des activités orales donnant lieu à appréciation. Les capacités d'expression d'un apprenant, pour autant qu'on veuille les repérer aussi complètement que possible, se voient tester dans différents ordres de tâches communicatives, telles que l'interaction avec d'autres apprenants dans une activité de groupe polygérée, la présentation monogérée d'une sorte d'exposé, un entretien en face à face avec un enseignant. A cette pluralité des modes d'échange pourrait correspondre une distribution attendue des visées (raconter, informer, défendre un point de vue, etc. quelle que soit la typologie retenue et quelles que soient les limites de toute typologie de cet ordre) et une distribution aussi des variables sur lesquelles focaliser plus particulièrement l'attention évaluatrice (fluence, extension des moyens d'expression, correction, adéquation, etc.), de manière que toutes les dimensions prises en considération ne soient pas mesurées simultanément sur une seule et même épreuve.

Mais on retrouve alors des questions de durée de passation, et le temps, en la circonstance, est aussi de l'argent. Les exigences de validité et de fiabilité de l'évaluation, délicates à respecter en matière d'expression orale, sont aussi soumises, dans la plupart des contextes, à de fortes contraintes de faisabilité.

Encore une fois, si ces interrogations touchent tout particulièremment l'oral, elles ne lui sont pas absolument spécifiques. Tant l'expression que la compréhension écrites, à reprendre ici une partition bien établie, dès lors que leur appréciation se veut fine et en accord avec les objectifs poursuivis, restent des lieux où le jugement se trouve souvent mal assuré, où les critères de mesure mis en oeuvre laissent à désirer et où les épreuves à la fois fiables et communicativement valides sont grandes consommatrices de temps (pour la conception aussi bien que pour la correction, sinon toujours pour la passation). L'oral présente, constitutivement par son mode de réalisation, des traits spécifiques. Il n'en est pas pour autant exorbitant.

Transparence et cohérence dans l'évaluation de l'oral, deux journées d'étude à Genève:

Comme nous l'avons dit, un colloque organisé les 28 et 29 novembre 1990 à Genève autour des questions touchant à l'évaluation de l'oral en langues étrangères a suscité un certain nombre des contributions rassemblées ici, et s'inscrit comme le déclencheur de la parution du présent numéro. Les réflexions lors de ces deux journées se sont articulées autour de deux notions clefs: celles de la cohérence et de la transparence des modalités d'évaluation proposées.

En effet, dans l'apprentissage des langues étrangères aujourd'hui les questions relatives à l'évaluation se reposent avec une certaine vigueur, et pour un ensemble de raisons qui, bien que d'ordres très divers, jouent dans le même sens: interroger les pratiques d'évaluation en termes de fiabilité, de validité, de comparabilité, mais aussi et de plus en plus en termes de *transparence,* qui implique que les informations recueillies et transmises soient accessibles et compréhensibles par les différents acteurs, et selon un principe de *cohérence,* qui a pour fonction de faire en sorte que les diverses composantes soient en harmonie les unes avec les autres de façon qu'aucune ne soit en contradiction avec une ou plusieurs autres[1].

1. Les approches communicatives, en insistant sur l'authenticité des performances et l'appréciation de la compétence à communiquer dans des situations aussi réelles, réalistes ou vraisemblables que possible, cherchent à accroître la validité de l'évaluation, mais au détriment parfois de la fiabilité.
2. Le mouvement complémentaire de recherche de correction dans l'expression ou d'exactitude dans la compréhension (ré)introduit des modes d'évaluation plus ponctuels, plus propices à une notation normalisée et reproductible, mais bridant la variation et la créativité qu'on cherche par ailleurs à promouvoir dans l'apprentissage et dans la communication.
3. L'importance prise par la circulation internationale des étudiants ou de travailleurs et stagiaires ayant besoin d'une connaissance reconnue d'une langue étrangère renforce la position des certifications anciennes ou nouvelles attestant d'une maîtrise des grandes langues de communication, mais pose aussi de délicats problèmes de comparaison et d'articulation entre ces différentes certifications.

1 selon les définitions avancées par RICHTERICH et SCHNEIDER: «Transparence et cohérence: pour qui et pourquoi?», contribution au Symposium de Rüschlikon, 1991.

Des tendances qui semblent contradictoires paraissent donc à l'œuvre. Faut-il évaluer l'aisance ou la correction? Viser une mesure précise et incontestable ou porter une appréciation globale et holistique? Tester ce qui a été enseigné et réputé appris ou sonder l'aptitude à gérer l'inattendu et l'inconnu? Maintenir le caractère spécifique d'une certification ou aller dans le sens d'une harmonisation internationale des instruments utilisés? Faire feu de tout bois ou dans le dispositif mis en œuvre pour apprécier une compétence langagière ou exiger une cohérence dans les options et dans les techniques d'évaluation? Conserver à l'évaluation la part de mystère dont elle s'accompagne le plus souvent ou bien faire en sorte qu'elle devienne pleinement transparente pour tous les partenaires concernés?

De telles tensions sont dynamiques et contribuent utilement à focaliser l'attention sur la définition, aussi nécessaire que délicate, de normes en matière d'évaluation, normes à penser comme diverses pour une évaluation plurielle.

Dans ce mouvement de réflexion, d'expériences et d'initiatives institutionnelles multiples, ce qui touche à l'oral constitue une zone peut-être plus problématique encore que ce qui relève de la production et de la compréhension écrites. Du fait que l'oral, moins explicitement analysé et réglé, n'en est pas pour autant un lieu de tolérance sociale plus grande. Du fait aussi que son épaisseur signifiante et la complexité de sa matière sonore affectent les phénomènes de production et de compréhension/interprétation et rendent particulièrement ardues l'appréciation des performances et l'évaluation des capacités langagières qu'elles manifestent. Du fait encore, prosaïque mais déterminant, que l'oral exige des conditions de passation d'épreuves plus complexes techniquement, plus coûteuses en temps d'examinateur, moins propices à une session collective ou à une correction à distance.

C'est à partir de ce type de constats qu'ont été conçues les journées d'étude des 28 et 29 novembre 1990 à Genève, journées dont la mise sur pied a aussi intéressé la CILA, dont une commission travaille aux problèmes d'évaluation en langues secondes, et la CDIP, associée au Symposium du Conseil de l'Europe. Un symposium qui vient de se tenir tout récemment à Rüschlikon-Feusisberg (Suisse), et dont les questionnements ont porté, entre autres, sur les relations entre objectifs, évaluation et certification pour l'apprentissage des langues dans l'Europe des années prochaines.

Le présent ouvrage réunit dix articles de chercheurs suisses et français, qui présentent leurs réflexions et celles de leurs collègues autour de l'évaluation de l'oral.

René RICHTERICH nous livre tout d'abord les interrogations qui ont surgi au cours de la table ronde qui a clos les Journées d'Etude de Genève: l'évaluation de l'oral pose le problème particulier de la gestion du temps. Et même si celles-ci ne trouvent pas toujours de réponses, un certain nombre de questions se devaient d'être posées...

Le second article s'intéresse au programme d'évaluation GAML (Graded Assessment in Modern Languages) développé au Royaume-Uni, un programme qui apporte une réponse intéressante à l'hétérogénéité des publics scolaires par la différenciation des rythmes d'apprentissage et des niveaux d'évaluation. Danièle MOORE en présente les objectifs et les modes de fonctionnement, et s'interroge sur la possibilité d'une mise en place de compétences différentes selon les langues apprises, qui pourraient donner lieu à une reconnaissance institutionnelle sous la forme de certifications.

Annie MONNERIE présente ensuite deux certifications officielles de langue française, le DELF (Diplôme Elémentaire de Langue Française) et le DALF (Diplôme Approfondi de Langue Française), qui sont aujourd'hui proposés dans une quarantaine de pays du globe. La conception modulaire des deux diplômes en unités capitalisables, et pouvant faire état de compétences partielles dans un domaine, implique la constitution de grilles d'évaluations assez cohérentes pour favoriser une harmonisation entre les différents correcteurs des différents pays, et assez souples pour ne pas se transformer en un carcan marqué par l'uniformisation.

Puis Danièle MOORE fait état de la réflexion finlandaise dans la définition de modalités d'évaluation des compétences orales en langues étrangères en fin d'études secondaires. La Finlande prévoit la mise sur pied de grandes enquêtes au niveau européen afin de faire l'inventaire des solutions envisagées dans les différents pays et pour les différentes langues enseignées, avant de proposer de nouvelles formes d'évaluation de l'oral qui puissent s'intégrer au système d'examens nationaux déjà en place.

Daniel COSTE s'interroge sur la définition de la notion de niveau avancé chez les apprenants de langue étrangère. Il apparaît que le niveau avancé se caractérise à la fois par l'hétérogénéité qui marque les publics (en termes notamment de compétences linguistiques et d'objectifs d'apprentissage), et par bien souvent le passage d'un contexte d'apprentissage à un autre. Une définition adaptée des objectifs et de l'évaluation ne peut par conséquent se concevoir que selon une perspective modulaire, qui distingue entre

des savoirs spécifiques dans un domaine original, et des compétences plus globales, transférables d'un domaine à l'autre.

Quelles compétences en langue étrangère les élèves réussissent-ils à développer au bout de plusieurs années d'un apprentissage scolaire de la langue, et comment font-ils face à la communication ordinaire avec un locuteur natif de la langue apprise? Pour répondre à ce type de questionnements, le Ministère français de l'Education a décidé la mise en place d'une évaluation nationale qui a porté sur un large échantillon de jeunes Français en fin d'études secondaires. Francis CARTON expose comment s'est élaboré le dispositif expérimental destiné à tester les compétences en expression orale, et de quelle manière ont pu être définis des critères d'évaluation adaptés, fiables, et suffisamment transparents pour être utilisés de la même façon par des examinateurs différents.

L'expérience suivante se situe dans un cadre tout à fait différent puisque Michèle POULIOT et Anick GIROUD présentent une démarche proposée dans des classes de français langue étrangère d'une institution privée de Genève. Le fonctionnement du cours privé implique un enseignement de type intensif, pendant quelques semaines, qui puisse répondre aux besoins de communication dans la langue étrangère avec laquelle les apprenants continuent d'être en contact en dehors de la classe. Le choix d'un mode d'auto-évaluation de la part des apprenants, dans une perspective formative, est l'approche choisie par les deux auteurs, qui nous en présentent les implications et pour l'enseignant et pour l'apprenant.

Ce sont aussi d'expériences d'évaluation et d'auto-évaluation de l'oral, cette fois au niveau de l'Université, que nous font part Cornelia GICK, Michael LANGNER et Günther SCHNEIDER. Comment mener les étudiants vers la prise en charge de leur propre apprentissage dans la langue étrangère, les sensibiliser à la notion d'objectifs d'apprentissage, les aider à définir des critères d'évaluation des progrès accomplis? La prise de conscience chez les apprenants de ce qu'ils savent et de ce qu'ils doivent faire pour un apprentissage réussi de la langue étrangère constitue par ailleurs une forme d'encouragement et de motivation qui ne doit pas être négligée.

Brian NORTH, lui, s'interroge sur le délicat problème de l'évaluation, *en groupes,* de l'oral dans la salle de classe. Ce type d'appréciation de la compétence linguistique paraît le plus approprié puisqu'il s'approche au mieux du discours naturel, en interaction, développé dans la communication ordinaire entre pairs. Néanmois, l'évaluation de l'oral d'individus insérés dans des groupes appelle la mise en œuvre de stratégies particulières tant au niveau des activités proposées dans la classe pour susciter les prises de paroles, que de la manière de procéder pour évaluer les oraux selon un cadre de référence qui permette une évaluation comparable des niveaux de compétence atteints dans la langue étrangère.

Daniel COSTE conclut par une mise à plat des divers questionnements qui sont apparus comme les points majeurs de l'interrogation à partir et autour de l'évaluation d'un objet aussi complexe que la compétence à l'oral en langues étrangères. Les tendances qui transparaissent au travers des diverses contributions marquent l'effort vers l'innovation, innovation par la diversification des tâches communicatives proposées à l'oral, la détermination des critères sur lesquels focaliser les attentions, et des procédures développées pour l'appréciation. La réflexion sur l'évaluation s'inscrit clairement comme un domaine d'investigation spécifique, qui doit néanmois continuer de concerner l'ensemble des acteurs associés à l'acte éducatif.

Université de Genève
Département de Linguistique et
Ecole de Langue et de Civilisation Françaises
CH-1211 Genève 4

DANIEL COSTE et DANIÈLE MOORE